



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du : 19 Octobre 2022**

**Délibération n° 2022-42**

\*\*\*\*

**Administrateurs présents :**

Max Roustan - Bernard Saleix - Julie Lopez-Dubreuil - Pierrette Paez - Richard Hillaire - Anne-Lyse Messenger - Jean-Claude Auribault - Daniel Canal - Max Bordary - Nordine Sekarna - Cédric Marrot - Yves Tourvieille - William Balez - Virginie Cuveraux - Marie-Christine Peyric - Michèle Veyret

**Absents excusés :**

Christophe Rivenq avec pouvoir à Julie Lopez-Dubreuil  
Jean-Marie Bridier avec pouvoir à Michèle Veyret  
Jean-François Durand-Coutelle avec pouvoir à Max Roustan  
Jacques Foulquier avec pouvoir à Bernard Salaix  
Dominique Fontanille avec pouvoir à Cédric Marrot  
Christophe Aberlenc avec pouvoir à Marie-Christine Peyric  
Gilbert Albin avec pouvoir à William Balez

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

Philippe Curtil - Directeur Général  
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint  
Arnold Bargeton - Secrétaire du CSE OPH.

**Assistaient également à la séance :**

Didier Barthélémi - Cyril Laurent - Patrick Ponge - Alexia Debornes - Camille Bary - Pauline Strasman - Ysabelle Castor

**Secrétariat assuré par :** Sylvie Iaquinta

**Désignation d'un administrateur représentant la Sac OLEA Habitat, société de  
coordination au Conseil d'Administration de Logis Cévenols**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2022-42 ci-annexé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la désignation de Monsieur Max Roustan comme représentant de la Sac OLEA Habitat, société de coordination au sein du Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
  
Philippe CURTIL



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 octobre 2022

Rapport n° 2022-42

*Direction générale*

INFORMATION SUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA SAC OLEA Habitat, société de coordination AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOGIS CEVENOLS

La création de la SAC OLEA Habitat a donné lieu à la rédaction conjointe entre les actionnaires d'une Pacte d'Actionnaires qui dispose dans son article 3 :

**ARTICLE 3 – PROJET D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE : COMPETENCES OBLIGATOIRES**

*Conformément aux dispositions de l'article L. 423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation, la Société est dotée par la loi de compétences obligatoires.*

*A cet effet, la Société dispose d'un représentant sans voix délibérative dans le conseil d'administration de chacun des Actionnaires, conformément aux dispositions du même article. La Société notifie à chaque Actionnaire l'identité du représentant choisi.*

Par délibérations en date du 19 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la SAC OLEA Habitat, société de coordination a désigné Monsieur Max ROUSTAN comme représentant au sein du Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

***Il est proposé au Conseil d'Administration :***

- de prendre acte de la désignation de Monsieur Max ROUSTAN comme représentant de la SAC OLEA Habitat, société de coordination au sein du Conseil d'Administration de Logis Cévenols.